

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 29 Août 2024

N° P243552 - DEC/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : SAINT CLAIR TEXTILES
415 avenue de Savoie
38110 Saint Clair de la Tour
France

Marque commerciale : LAC720SL

Description sommaire :

Composition globale : Toile polyester enduite sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse

Utilisation : Tente

Masse : 720 g/m²

Epaisseur : 0.5 mm

Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P243552 - DEC/1 du 29 Août 2024

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995)

Classement :

M2

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P243552 - DEC/1 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 5 pages.**

Trappes, le 29 Août 2024



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Thibaut CORNILLON

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 29 Août 2024

N° P243552 - DEC/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.

Demandeur de l'essai : SAINT CLAIR TEXTILES
Date et référence de la commande : Bon pour accord du 02/08/2024 sur devis n°DEV2409102-V1
Producteur : SAINT CLAIR TEXTILES
France
Marque commerciale et référence : LAC720SL
Composition globale : Toile polyester enduite sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse

Masse : 720 g/m²

Epaisseur : 0,5 mm

Coloris : Blanc

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : (711 ± 72) g/m²

Epaisseur : (0,570 ± 0,057) mm

Coloris : Blanc

suite du rapport page suivante



Accréditation/ Accreditation
N° 1-0606
Portée disponible/ Scope

Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *
*Some services reported in this document are not covered by accreditation. They are identified by the symbol **



3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 06/08/2024

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à $(23 \pm 2) ^\circ\text{C}$ et $(50 \pm 5) \%$ d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 26/08/2024

4. RÉSULTATS

4.1. ESSAI AU BRÛLEUR ÉLECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DÉCEMBRE 1995)

4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

Sens	Eprouvette 1			Eprouvette 2			Eprouvette 3			Eprouvette 4		
	Chaîne Face lisse			Chaîne Face grainée			Trame Face lisse			Trame Face grainée		
Coloris	Blanc			Blanc			Blanc			Blanc		
Masse (g)	77,85			78,27			78,18			77,71		
Percement	Oui			Oui			Oui			Oui		
Moment d'inflammation (s)	105	165	195	75	105		105	135		75	105	135
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	26	6	1	2	47		29	23		18	4	3
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-			-			-			-		
Distance > 250 mm après 5 min	-			-			-			-		
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non			Non			Non			Non		
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non			Non			Non			Non		
Longueur détruite/brûlée (mm)	125			145			160			115		
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	-			-			-			-		

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Epreuve 5				Epreuve 6				Epreuve 7				Epreuve 8				
Sens	Trame Face lisse				Trame Face lisse				Trame Face lisse				Trame Face lisse				
Coloris	Blanc				Blanc				Blanc				Blanc				
Masse (g)	78,18				77,35				77,95				77,66				
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui				
Moment d'inflammation (s)	105	135			135	255			45	75	225	255	75	135	195	225	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	29	23			22	1			7	6	5	5	7	13	10	2	
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-				-				-				
Distance > 250 mm après 5 min	-				-				-				-				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non				
Longueur détruite/brûlée (mm)	160				120				125				145				Longueur moyenne 138
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	-				-				-				-				Largeur moyenne -

Durée d'inflammation ≤ 5 s	Non
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NÉANT

Trappes, le 29 Août 2024



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Thibaut CORNILLON

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.